

Objet : Action "PCR Voconces 2013" - Ajustement du plan de financement.

Le Président expose :

Par délibération n° 2013-03-08 du 27 mars 2013 approuvant la plan de financement des actions soutenues par le SMBP dans le cadre du Programme Collectif de Recherche " Autour des Voconces ", il était prévu de financer plusieurs études et travaux photographiques, menées par des chercheurs associés à ce PCR.

Plusieurs demandes de subventions déposées n'ont pu aboutir, alors que des dépenses prévues ont pu être directement prises en charge par le Service régional de l'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les études et travaux pris en charge par le SMBP sont :

- études menées par Léa Roux sur les dépôts osseux de plusieurs sanctuaires Voconces et de voisins ;
- travaux photographiques réalisés par Michel Bourguet concernant la matériel métallique de Lachau (Drôme)
- financement d'un dessin d'étude du site de La Bâtie-Montsaléon et soutien à la réalisation d'une maquette du site

La DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur a directement financé l'étude de Claude Malagoli, concernant les lampes à huile de Lachau qui devait être initialement financé par le SMBP, en contrepartie d'un soutien de la DRAC.

Enfin, compte tenu des financements obtenus, une partie des de clichés photographiques , ainsi que les dépenses de fonctionnement (déplacements et frais divers), n'ont pas été financés.

En conséquence, le nouveau plan de financement proposé est la suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux-équipement (numérisation d'objets provenant du Musée Dauphinois)	1 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 000 €
		Conseil Général 05	3 000 €
Analyses (études, dessin et maquette du site de La Bâtie-Montsaléon)	7 000 €	SMBP (auto-financement)	2 000 €
Total	8 000 €	Total	8 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD